



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction générale des affaires maritimes, de la pêche
et de l'aquaculture*

Sous-direction des gens de mer
Bureau des examens maritimes

BREVET TECHNICIEN SUPÉRIEUR MARITIME

Spécialité : maintenance des systèmes électro-navals

Session 2023

le jury déclare **définitivement admis** à l'examen du brevet technicien supérieur maritime de la spécialité : maintenance des systèmes électro-navals, les candidats suivants :

Centre de Fécamp

Admis : 15

BEN HASSINE Aidy, La Rochelle

CHENEAU Kévin, Concarneau

CROSSOUARD Romain, Robert, Saint-Brieuc, avec mention Assez Bien

DUBOST Marin, Paul, Cherbourg, avec mention Assez Bien

DUJARDIN Jason, Jean-Pierre, Fécamp, avec mention Assez Bien

FAIVRE Quentin, Saint-Nazaire, avec mention Assez Bien

LANUSSET Théo, Teva, Saint-Brieuc, avec mention Bien

LE BRANCHU Louison, Saint-Brieuc, avec mention Très Bien

LEKIEFFRE Etienne, Yves, Saint-Malo, avec mention Assez Bien

ROLLAND Mathys, Camille, Saint-Brieuc, avec mention Bien

RUPAIRE Gaël, Donovan, Pointe-à-Pitre

TALLET Félix, Albert, Saint-Brieuc, avec mention Assez Bien

TALLEUX Maxime, André, Boulogne-sur-Mer

VIRAMA Loïc, Jean-Thomas, La Réunion

ZOONEKYND Hugo, Eric, Boulogne-sur-Mer, avec mention Bien

Centre de Saint-Malo

Admis : 15

BILLARD Alan, Clément, Saint-Brieuc, avec mention Bien

BOUGEARD Amaury, Saint-Brieuc

CASTES Tom, Bayonne, avec mention Assez Bien

CHOUANNIERE Paul, Stéphane, Saint-Brieuc, avec mention Bien

EVO Alexis, Kévin, Saint-Brieuc, avec mention Assez Bien

KERAVEC Erwann, Jordan, Concarneau, avec mention Assez Bien

LEMONNIER Augustin, Baptiste, Saint-Brieuc, avec mention Bien

PARANTHOEN Théo, François, Saint-Brieuc, avec mention Assez Bien

POINCHEVAL Jessy, Stéphane, Saint-Malo, avec mention Bien

QUERCRON Youenn, Tugdual, Saint-Malo, avec mention Bien

THIEBAUT Mattéo, Anton, Saint-Malo, avec mention Bien

THOMAZIC Estéban, Jean-Paul, Lorient, avec mention Bien

VERLYNDE Trystan, Boulogne-sur-Mer, avec mention Bien

VEYRINQUE Théo, Florent, Saint-Brieuc, avec mention Bien

WOLF Hugo, Aloyse, Fécamp, avec mention Assez Bien

Si vous estimez que cette décision est illégale, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la date de publication : soit par un recours administratif auprès du Président de jury, du directeur interrégional de la mer ou du directeur du service compétent outre-mer, soit par un recours contentieux auprès du Président du tribunal administratif compétent.